

Une mystification : La prétendue Commanderie du Temple de Royaucourt

par M. H. de BUTTET

A l'occasion de ma participation à la rédaction de l'histoire de l'église de Saint-Julien, élevée à Royaucourt dans la commune de Chailvet, j'avais été amené à rechercher toute la documentation possible, manuscrite ou imprimée, aux Archives de l'Aisne et la bibliothèque de Laon.

C'est ainsi que j'avais pris au sérieux un ouvrage de 250 pages, paru en 1846 sous le titre : «Histoire ancienne et moderne et description générale du département de l'Aisne depuis environ 900 ans... publiée par cantons». Ce volume concernait le canton d'Anizy. Il avait pour auteur un certain Eugène Cuvillier de Wissignicourt.

Cet ouvrage m'avait enthousiasmé : on y trouve en effet l'histoire de chaque commune, de chaque paroisse avec des détails d'une étonnante précision. C'était, pensais-je, pour l'histoire locale, infiniment précieux. L'auteur avait poussé ses recherches jusqu'aux siècles les plus reculés, notamment jusqu'aux sixième et septième siècles, époques obscures qui n'ont pas laissé d'archives locales. Malheureusement, Cuvillier ne donnait aucune indication de référence permettant de remonter aux sources. J'avais cependant adopté dans cet ouvrage ce qui se rapporte à la Commanderie des Templiers de Royaucourt à laquelle il attribue la fondation de la jolie église de Saint-Julien, qu'il datait de 1188.

Les spécialistes du renseignement ont pour règle de déterminer la réalité d'un fait suivant une échelle bien précise :

- Renseignement de valeur «A» : renseignement certain basé sur document authentique.
- de valeur «B» : renseignement sérieux basé sur témoignage direct d'informateur confirmé.
- de valeur «C» : renseignement basé sur témoignage de deuxième main, à confirmer.
- de valeur «D» : renseignement de valeur incertaine basé sur les on-dits, la rumeur, la légende, la tradition etc... (à utiliser avec précaution, comme hypothétique).

La recherche en matière historique procède d'une méthode identique : la découverte et l'étude de documents authentiques sont à la base de toute entreprise historique valable. Or, l'ouvrage de Cuvillier ne donnant aucune référence, comme je l'ai dit, je me décidai à pousser mes recherches aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale : j'y



ROYAUCOURT-ET-CHAILVET (Aisne)
Saint-Julien de Royaucourt (XIII^e siècle)
Site de Montbavin, Bourguignon

passai des jours sans trouver la moindre trace d'une Commanderie de Royaucourt. Bien plus, dans les dossiers, très complets, du procès des Templiers conservés rue des Francs Bourgeois, et publiés intégralement par Michelet, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, (le premier volume en 1841, le deuxième en 1851) ne figure comme chevalier du Temple de Royaucourt, aucun des personnages cités par Cuvillier, parmi les trente et quelque frères templiers du Laonnois.

Je demandai à Monsieur Dumas, alors directeur des Archives de l'Aisne, de rechercher si la parution de l'ouvrage de Cuvillier n'avait pas suscité de réaction de la part de la Société académique de Laon. En effet : le 6 Avril 1883 (près de 40 ans après) au cours d'une réunion de cette Société, Monsieur Édouard Fleury, son Président, avait annoncé la prochaine lecture d'une notice rédigée par l'abbé Poquet ayant trait à la charte alors inédite par laquelle Barthélémy de Jur, évêque de Laon, confirmait en 1149 les donations faites jusqu'alors aux chevaliers de l'Ordre du Temple du Laonnois. Ce document très important est conservé aux Archives Nationales ; nous y reviendrons.

Édouard Fleury, à cette occasion, voulait aussi parler «de plusieurs passages d'un livre ancien déjà, qui avait été consacré à l'histoire ancienne et moderne du canton d'Anizy-le-Château par Eugène Cuvillier - de Wissignicourt - passages nombreux qui renferment d'étranges erreurs sur de prétendues commanderies de l'Ordre du Temple dans le diocèse de Laon, sur les prétendus titulaires et frères de ces commanderies au moment où l'Ordre fut violemment et tragiquement détruit par le roi Philippe le Bel au commencement du XIII^e siècle.»... A la page 199 de son livre, ajoute E. Fleury, Cuvillier affirme que «par une charte de 1130, Barthélémy approuve la fondation à Royaucourt d'une commanderie par un certain Gérard de Nîmes qui en aurait été le premier commandeur. Or, la date de récolement et confirmation des biens donnés aux Templiers jusqu'en 1149 ne porte pas de trace de donation de biens à Royaucourt, et de fondation d'une commanderie dans cette localité». Ici, il me faut rectifier cette critique, et préciser ce que M. Fleury, dans son intervention improvisée au cours de la séance de la Société Académique de Laon n'indique pas : le cartulaire auquel il est fait allusion, et qu'a étudié l'abbé Poquet, figure aux Archives Nationales sous la cote S 4948. C'est un document authentique établi entre le 3 et le 15 Avril 1150, par lequel Barthélémy, évêque de Laon, a fait enregistrer, pour que nul n'en ignore, toutes les donations en espèces ou en terres consenties aux templiers du Laonnois, ou les acquisitions qu'ils ont faites jusqu'en 1149. Les noms des donateurs et des témoins y sont soigneusement consignés, comme sont précisées et localisées les terres faisant l'objet de ces donations ou acquisitions. Ce cartulaire a été publié en 1913 par le marquis d'Albon. Nous y lisons ce qui suit :

«Notum etiam fieri volumus quod Nicholaus de Hispania se ipsum fratribus Templi reddidit, et quicquid habebat apud Cavelliacum, nostro assensu, eis contulit.»

Ce qu'on peut traduire : «Nous voulons faire connaître que Nicolas d'Espagne, rejoignit lui-même les frères du Temple, et avec notre appro-

bation, leur apporta ce qu'il possédait à Chailvet». Cette formule «*quicquid habebat apud Cavelliacum*» se retrouvera, nous le verrons, dans l'acte de vente qui sera conclu en 1163, lorsque les Templiers du Laonnois céderont pour 240 livres en monnaie de Provins à Gautier, trésorier de la cathédrale de Laon, ce qu'ils avaient reçu de Nicolas frère du Temple.

Ouvrons une parenthèse: qui était ce Nicolas d'Espagne? Nous le retrouvons dans le beau livre de Madame Martinet «*Montloon*» au chapitre consacré par elle aux Templiers, et, en ce qui concerne les Roucy, dans la généalogie qu'en donnent un manuscrit de Foigny à la Bibliothèque Nationale et, à la Bibliothèque de Laon, le manuscrit d'Hermann. Nicolas, chevalier du Temple, cousin de Saint-Bernard, appartenait en effet, par sa grand-mère Ermentrude, à la puissante famille des Roucy. Il était le neveu de Bertrand de Laon, comte d'Espagne, qui s'illustra aux côtés d'Alphonse le batailleur au temps de la Reconquista, et trouva la mort en Espagne. Fils de Béatrix et de Hugues de Montcornet, il avait pour frère un autre Barthélémy qui fut archidiacre et trésorier de la cathédrale de Laon, se rendit à Jérusalem en 1147, et fut évêque de Beauvais.

Mais si nous connaissons bien l'illustre famille des Roucy, à laquelle Nicolas appartenait par sa grand-mère, nous ne connaissons rien de lui-même, car il a laissé bien peu de traces dans nos archives. Peut-être, répondant à l'appel de Saint-Bernard, son cousin, avait-il rejoint lui aussi la seconde croisade avec les templiers. L'étude du cartulaire ne permet pas de déterminer avec certitude l'année où il leur donna ce qu'il possédait à Chailvet, mais si, comme il est probable, l'évêque Barthélémy a récapitulé dans l'ordre chronologique ces donations, il est vraisemblable que celle de Chailvet a été faite vers 1147. Voilà ce qui est historiquement certain: les Templiers ont effectivement possédé à Chailvet des terres avant 1163, pendant environ 16 années. Si le nom de Royaucourt ne figure dans aucune des pièces citées, il n'est pas défendu de croire que le domaine des Templiers à Chailvet pouvait l'inclure.

Revenons à la critique d'Édouard Fleury: «...alors qu'Eugène Cuvillier prétend qu'une commanderie aurait été créée à Royaucourt par un chevalier Gérard de Nîmes en 1130, suivant une charte de Barthélémy, celui-ci dans son cartulaire n'aurait pas manqué d'y faire allusion...» Là, nous ne pouvons encore suivre Édouard Fleury qui voit l'établissement des Templiers à Laon plusieurs années plus tard car il est à peu près certain que les Templiers s'y établirent vers 1128 sous le patronage de l'évêque Barthélémy qui s'était rendu au concile de Troyes l'année précédente, et avait manifesté beaucoup d'enthousiasme pour l'Ordre du Temple. D'ailleurs, dès 1134, le pape Honorius III donnait aux Templiers l'autorisation de construire une chapelle à Laon auprès de leur maison.

En revanche, nous pourrons être de l'avis d'Édouard Fleury lorsqu'il repousse l'affirmation que l'église de Royaucourt aurait été fondée en 1188 par un certain René de Sens, commandeur d'une commanderie de Royaucourt, puisque, depuis 25 ans au moins, les Templiers n'y possédaient plus rien.

«Il faut revenir au sinistre procès des Templiers, ajoute E. Fleury, pour voir Monsieur Cuvillier entasser des *erreurs qu'on peut dire aussi audacieuses que volontaires*. Il avance que le 13 Octobre 1307 tous les chevaliers de Royaucourt furent arrêtés, parmi lesquels il cite : Rodolphe de Gizy, Jean d'Anizy, Godefroy de Fère, Bertrand de Montigny, Godefroy de Charmes. En réalité, il n'y a pas de Rodolphe, mais un Raoul de Gizy - bien connu - qui n'était pas commandeur de Royaucourt, mais précepteur ou maître des commanderies de Beauvais et de Latigny, et receveur de Champagne. Il y avait un Jean d'Anizy au procès, Laonnois d'origine, précepteur de la commanderie du Valois. Il n'y avait pas un Godefroy, mais un Geoffroy de Foera, c'est-à-dire de La Fère et non de Fère-en-Tardenois.» J'ajouterais que Bertrand de Montigny, Laonnois d'origine, appartenait à une commanderie du Soissonnais, et que Hugues de Corbeil, le soi-disant dernier commandeur brûlé à Paris en 1311 ne figure aucunement dans le procès des Templiers. Le nom de Royaucourt, comme celui de Chailvet, n'y apparaît pas non plus. «Or, les archives conservent homme par homme les dépositions, révélations et dénégations de chacun des prisonniers»...

...«Plus loin, Eugène Cuvillier dit que la plupart des chevaliers de la commanderie de Royaucourt furent massacrés par les officiers du bâillage de Vermandois. Or l'histoire locale montre qu'aucun templier des diocèses de Soissons et de Laon ne périt ailleurs qu'à Paris. En outre il affirme que la plupart des chevaliers des commanderies de Royaucourt, de Presles, du Tortoir, de Saint-Nicolas aux Bois, furent massacrés, etc...» ...«*Les farces historiques* de M. Cuvillier, de Wissignicourt, s'entassent et foisonnent : il n'y avait pas de Templiers au Tortoir, mais un petit asile ou hospice relevant de l'abbaye de Saint-Nicolas aux Bois pour les malades et voyageurs de passage. Il n'y avait pas non plus de Templiers à Presles, dont le château appartenait à l'évêque de Laon, et le domaine à Raoul de Presles, légiste, témoin à charge, au procès... Quand l'église Saint-Julien de Royaucourt fut classée et reconnue comme monument historique en 1838, on invoqua, pour intéresser l'État, la fantastique commanderie de Royaucourt... Quoique à distance de quarante ans, ajoute E. Fleury, il a paru utile de protester contre les erreurs propagées par le livre de M. Cuvillier, qui paraît faire dogme en certains lieux et pour certains croyants».

E. Fleury n'était pas le seul à s'élever contre les fantaisies historiques d'Eugène Cuvillier :

«La Description du département de l'Aisne par E. Cuvillier, Canton d'Anizy... ne saurait être prise au sérieux. *Il dépasse en effet tout ce qu'on peut imaginer en détails fabuleux et par conséquent ne mérite aucune confiance*», écrit Melleville en 1857 dans son Dictionnaire historique du département de l'Aisne.

...«*Il serait impossible de relever toutes les absurdités et tous les mensonges contenus dans cet ouvrage, on en rencontre presque à chaque ligne. Cette plaisanterie sur le canton d'Anizy n'a eu aucun succès et ne paraît pas devoir se continuer*». Tel est l'avis donné par M. de Flavigny

sur l'exemplaire de l'ouvrage de E. Cuvillier qu'il a légué à la Bibliothèque de Laon.

Personnellement, je montrerai que la liste des soi-disant commandeurs indiqués par E. Cuvillier pour la période de 1130 à 1311 à la page 205 de son livre est purement imaginaire: en effet, après Gérard de Nîmes en 1130, et Gui de Dampierre en 1151, il cite un René de Sens, chevalier du Tortoir de Saint-Nicolas aux Bois, commandeur en 1174, alors que nous savons le domaine des Templiers de Chailvet vendu depuis 1163.

Et sa liste n'est pas close: il donne en 1192 un Raoul de Châtillon, en 1211 un Clérembault de Nouvion, en 1222 un Claude Duvy, en 1240 un Gui II de Paris, en 1268 un Guillaume de Gouy, en 1280 un Jean de la Rochefoucauld, enfin en 1298 cet Hugues de Corbeil dont nous avons parlé.

L'acte de vente par les Templiers de leurs terres de Chailvet à Gautier, trésorier de la cathédrale de Laon, est conservé aux Archives de l'Aisne (Cote G 171). Original sur parchemin, ce document est la reconnaissance par Gautier de Mortagne, évêque de Laon, de cette vente faite par Pierre de Nouvion et les frères du Temple, avec approbation d'Eustache maître des frères du Temple de France, à laquelle l'évêque donne sa caution en garantie. Cet acte est daté de 1163 (voir reproduction).

J'ajouterai, comme le fait remarquer E. Fleury (Antiquités et Monuments du département de l'Aisne) «qu'il est bien étonnant que l'historien laonnois Leleu, si consciencieux dans les chapitres consacrés aux années 1125 à 1130, ne dise mot de l'introduction si importante de l'Ordre du Temple pendant cette période à Laon ou dans le laonnois, alors qu'il disposait d'une masse d'archives et de documents aujourd'hui disparus, alors qu'il raconte et catalogue aussi les actes les plus insignifiants de Barthélémy, et reproduit presque intégralement et textuellement toutes les chartes, même celles qui présentent peu d'intérêt.»

J'avancerai en outre une preuve supplémentaire: on sait qu'à la dissolution de l'Ordre des Templiers, leurs biens et domaines furent remis aux Hospitaliers de l'Ordre de Jérusalem (devenus Ordre de Malte). Or, si nous retrouvons dans le vaste domaine de ceux-ci ce que possédaient les Templiers à Puiseux, Thony, Catillon, etc..., nous ne trouvons aucune trace de ce qu'ils avaient eu jadis à Chailvet.

Bref, il n'est pas besoin d'insister longtemps sur la non-valeur historique de l'ouvrage de E. Cuvillier, et de la légende qu'il a propagée, et peut-être créée, ou, en tout cas à laquelle il a donné du corps, et offert à notre crédulité par des détails historiques qu'il a donnés sans aucune preuve et que «*la critique a le droit et le devoir de contrôler*», disait E. Fleury il y a un siècle, et même de rejeter au nom de la vérité.

G. 171.

Ad nos patet que in praesentia nostra
rationabilitate sunt articulati. Sapp ego Galterius d[omi]ni laudunensis
sum ep[iscopu]s. Motu facimus uniuersitatem huiusq[ue] plenibus q[uod] Galterius
laudunensis thelaurarij nepos n[ost]ri emit a fratre petro de nouiomodo & certe
ris tribus templis allenhi evstachij magistrorum regis francie q[uod]
ipsi tenebant apud calleniacu[m] xvij. xx. libris puenensis monere. Anno
incarnationis vero d[omi]ni. m. c. lxx. iii. apud dictos nomos se redditum sic con-
cesser. e. libras sequentem festinante omium scorr. & quarto libras au-
to completo in alia festinante omium scorr. Sexaginta uero libras re-
manentes. completo tertio anno in eadem festinante. Si p[ro]p[ter] hoc uero obides
sumus. ita q[uod] si Galterius morte & causa aliquo preoccupat p[re]dictos nomos
non redderet. ego sum mere & successor meus p[re]dictos nomos possem
termini p[ro]soluerem. & termi non esset. Qd si ego nec successor meus
nomos soluerem. Lesiardus laud decanus & capitulum p[re]dictos nomos
determinatis tunc s[ecundu]m se redditurus concesserunt & ecclesia terciu[m] libe-
re repudideret. Qd qd ut paru[m] permanaret sigilli n[ost]ri missione
& testib[us] subscriptis muniri fecimus. Signu[m] lehardi laud decani.
S. Robt[us] p[re]ceptor. S. Gontas. S. Galterius p[ro]bor. S. Gerar-
di subthelauri. S. magistr[us] hugonis diaconor[um]. S. manasse
S. alexandri. subdiaconor[um]. S. Rohandi. S. Galtheri. huius
temp[oris]. Antot[us] cancellarius. elegit scriptor. & subscr. is. i. t.

Reconnaissance par Gautier de Mortagne, évêque de Laon, de la vente faite à son neveu Gautier, trésorier de Laon, en 1163, par les Templiers de leur domaine de Chailvet, moyennant 240 livres de Provins, exigibles en trois termes, et garantie donnée par lui du paiement de cette somme, ou à son défaut par le doyen et le chapitre de la cathédrale.

Archives de l'Aisne - G 171 (original sur parchemin)

Qui était donc Eugène Cuvillier ? Les renseignements nous sont donnés par lui-même dans son livre d'abord. Si nous l'en croyons, il était né le 5 mai 1819. Il avait perdu son père en 1838. Son grand-père maternel était devenu propriétaire de l'abbaye de Saint-Nicolas aux Bois : nous en avons confirmation par le Comte M. de Sars (Laonnois féodal T.V. p. 366). Louis Petit, grand-père de E. Cuvillier, manouvrier, s'était porté acquéreur avec trois autres habitants de Saint Nicolas aux Bois, à la vente des biens nationaux en juillet 1791, de l'abbaye, de ses prés, de ses trois étangs, et de sa ferme. Pour en acquitter le prix à l'administration des domaines, ils avaient démolî la plus grande partie des bâtiments, et en avaient vendu les matériaux, puis revendu le fonds l'année suivante. Eugène Cuvillier, qui avait ajouté à son nom celui de son village, Wissignicourt, avant d'adopter plus tard celui de Cuvillier Morel d'Acy, du nom de sa femme et du village de celle-ci, affirme être le descendant au 34^e degré d'un certain Ega, maire du palais de Neustrie qui vivait en 626, et au 30^e, d'Ethicon 1^{er}, dont serait issue la maison d'Autriche... Il s'est en effet fabriqué une généalogie fantastique, le faisant remonter sans faille à un gouverneur de Clovis II... Cette généalogie fantaisiste avait soulevé d'indignation M. de Flavigny, comme le Comte de Sars et bien d'autres !

Ne nous étonnons pas : car l'époque où vivait le jeune Cuvillier, est l'époque bénie d'Alexandre Dumas et de Victor Hugo, où l'imagination dominait les lettres, les arts, ...et même l'histoire.

Un article paru dans l'Argus Soissonnais en 1846, parmi les nouvelles locales, pour annoncer la parution de l'ouvrage, nous renseigne mieux encore, car l'auteur de cet article est E. Cuvillier lui-même :

«...Un de nos compatriotes a voulu arracher à l'oubli les débris du passé, en composant une histoire qui embrasse toute l'étendue du département de l'Aisne, qui d'ailleurs n'avait jusqu'ici presque rien pour rappeler les richesses historiques qu'il renferme. Il a voulu suppléer à cette lacune et rappeler la gloire du pays qui l'a vu naître et qui a produit tant d'hommes illustres. Pour y parvenir, il a sacrifié toute son existence, toute sa jeunesse (Note: ceci est assez piquant: il avait alors 26 ans): fatigues, longues nuits de veille, rien n'a pu l'arrêter dans l'accomplissement d'un travail destiné à rendre impérissable le souvenir de l'histoire de notre contrée».

«...Les Bibliothèque Royale, Mazarine et autres, les Archives de la Préfecture de l'Aisne, les actes de l'état-civil de chaque commune du département, les manuscrits de M. Desjardins, ancien bénédictin de Saint-Nicolas aux Bois, si intéressants pour le pays, lui ont offert une source inépuisable de matériaux qu'il a consultés avec fruit pour la rédaction de ce grand travail... L'auteur, M. Cuvillier de Wissignicourt, publiera l'histoire du département de l'Aisne, canton par canton... Voulant suivre l'ordre alphabétique des cantons, il a commencé par l'histoire du canton d'Anizy-le-Château, qui lui a donné le jour... Un fait qui mérite d'être signalé: c'est que l'auteur de cet ouvrage, qui n'avait d'abord reçu qu'une très faible instruction, était il y a six ans environ, garçon menuisier à Soissons, rue des Rates chez M. Foucon. Puis sa

vocation se révélant, il a quitté le rabot pour la plume et s'est livré avec une passion qui lui a donné le courage et la patience nécessaires pour recueillir tant à Paris que chez nous les vastes matériaux de l'histoire qu'il va publier canton par canton et qui ne formera pas moins de 37 volumes.»

Comme on le voit, Cuvillier était un autodidacte, et on ne peut s'empêcher d'admirer son œuvre de jeunesse, où, aux renseignements exacts tirés des annuaires du temps, ont été ajoutées en surabondance des assertions de haute fantaisie, qui n'ont aucune valeur historique, mais ont réussi longtemps à mystifier un assez large public. Contrairement à ce qu'écrivait M. de Flavigny, assurant que cette plaisanterie sur le canton d'Anizy n'a eu aucun succès et ne paraissait pas devoir se continuer, nous savons les uns et les autres, que son livre passe encore pour valable...

Avec les armoiries qu'il s'était composées, Cuvillier avait pris, il est vrai, pour devise : «*Tout passe avec le temps*».

*
* *

Il eût été utile de pouvoir consulter les archives qu'Eugène Cuvillier dit avoir consultées, en particulier ces manuscrits d'un Père Desjardins, dont on n'a retrouvé aucune trace d'existence ; il n'a donné aucune référence, n'a pas indiqué ses sources, «de crainte, explique-t-il, que par un travail rendu facile, on ne lui vienne enlever le fruit de ses recherches». Après lui, sa famille n'a retrouvé aucun de ses papiers.

Il disait avoir reçu l'aide de M. Caron qui était chargé alors de la conservation des archives à la préfecture de Laon, de conservateurs de la Bibliothèque Royale, de la Bibliothèque Mazarine, de M. Guizot greffier au tribunal de Laon, et surtout d'un certain M. Latapie, employé à la Bibliothèque Royale. Il fait un tel éloge de ce dernier qu'on peut se demander si celui-ci n'a pas joué un rôle majeur dans la rédaction d'un ouvrage qui, avec une fantaisie dominante, dénote chez son auteur une certaine culture qui l'a rendu crédible, et nous fait regretter pour Eugène Cuvillier que n'ait pas été créée de son temps la bourse de la vocation ; elle lui eût permis de poursuivre ses études.

*
* *

En guise de conclusion, je pense que si, contrairement à E. Cuvillier, nous pouvons affirmer qu'aucune commanderie de Templiers n'a jamais été nommément créée à Royaucourt, nous sommes certains en revanche que les Templiers de Laon ont réellement possédé à Chailvet un domaine entre les années 1147 et 1163. Nous savons que ce domaine comportait «le château et seigneurie de Chailvet, avec plusieurs héritages, en haute et basse justice, moyenne et basse, et quelques droits» (Laonnois féodal T II - p. 148) mais très peu de terres, si l'on en croit le dénombrement du 1^{er}

octobre 1694 des biens du trésorier de la cathédrale faisant allusion à ce qui avait été acheté aux Templiers par son prédécesseur en 1163, et passé en 1554 au seigneur de la Vieuville en échange d'une terre et d'une ferme à Mons-en-Laonnois. Il est précisé dans ce document conservé aux Archives de l'Aisne (G 81), que le seigneur de Roucy, évêque de Soissons, avait autorisé cet échange, mais que le trésorier de la cathédrale avait conservé le patronage de la cure de Saint-Julien de Royaucourt, ce qui semble indiquer que Royaucourt faisait partie de l'ancien domaine des Templiers. (1)

Ceci nous amène à souhaiter que les recherches sous forme de fouilles soient un jour entreprises pour déterminer si à Chailvet auprès du château, ou à Royaucourt sous l'église, ne se retrouveraient pas les traces d'une chapelle plus ancienne, car à toute ferme templière, si modeste soit-elle, était toujours jointe une chapelle. Ces fouilles nous permettraient alors de replacer les vrais templiers laonnois de Chailvet dans l'histoire, autrement que par la fiction.

H. de BUTTET

(1) C'était en quelque sorte un point stratégique permettant de protéger les voyageurs utilisant le chemin de Laon à Anizy-Soissons, et ce point de passage obligé qu'était le pont sur l'Ailette.